



**FORMULAIRE - 2019
DEMANDE DE PERMIS /
DÉMOLITION OU DÉPLACEMENT
D'UNE CONSTRUCTION**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

Date de la demande	
Adresse des travaux	

PROPRIÉTAIRE

Nom du propriétaire ou mandataire autorisé	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	

ENTREPRENEUR

Nom du responsable de projet	
Nom de la compagnie	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro RBQ	

TRAVAUX

Date prévue de début des travaux	
Date prévue de fin des travaux	
Coût	

RAISON DE LA DÉMOLITION/ DÉPLACEMENT

DÉTAILS

Type de bâtiment à démolir ou déplacer	<input type="checkbox"/> Bâtiment principal <input type="checkbox"/> Démolition complète (indiquez le % de superficie de plancher à démolir)	<input type="checkbox"/> Bâtiment accessoire <input type="checkbox"/> Démolition partielle
Lieu d'entreposage des débris provenant de la démolition		
Emplacement projeté à la suite du déplacement		

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE DÉPLACEMENT POUR UNE DÉMOLITION PARTIELLE SUR MOINS DE 25%

- o Une copie du certificat de localisation identifiant les bâtiments à démolir;
- o Des photographies de toutes les façades du bâtiment à démolir.

JOINDRE À VOTRE DEMANDE POUR LA DÉMOLITION TOTALE SUR PLUS DE 25%

- o Une copie du certificat de localisation identifiant les bâtiments à démolir;
- o Des photographies de toutes les façades du bâtiment à démolir;
- o Un document préliminaire de la réutilisation du sol dégagé;
- o Un rapport sur l'état de l'immeuble visé par la demande et le niveau de détérioration de sa structure et de son apparence;

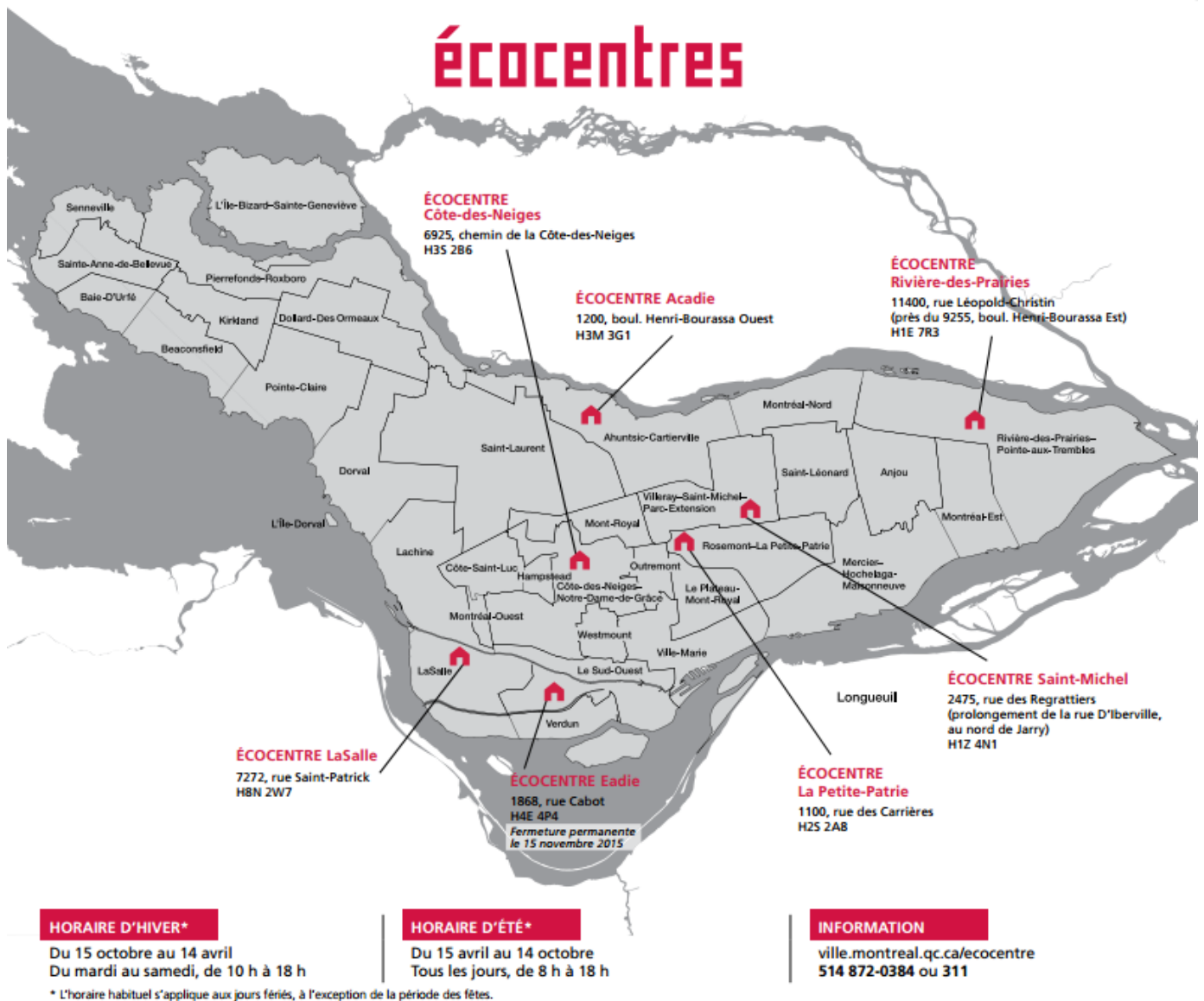
- o Le coût de la restauration;
- o L'intérêt architectural, historique ou patrimonial du bâtiment;
- o S'il y a lieu, l'accusée de réception de l'avis de démolition donné aux locataires.

FRAIS

- o Le paiement du permis (non remboursable) (des frais de 250 \$ s'ajoutent dans les zones assujetti à un PIIA pour la démolition d'un bâtiment principal)
 - o Pour la démolition totale ou partielle d'un bâtiment principal : 500 \$;
 - o Pour la démolition totale ou partielle d'un bâtiment accessoire : 59 \$;
 - o Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire sur son terrain 112 \$;
 - o Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire devant emprunter la voie publique 282 \$, et 139 \$/h pour l'agent de la circulation lors du déplacement;

*****L'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation : Règlement 755*****

COORDONÉES DES ÉCOCENTRES



Pour les coordonnées à jour, visitez le [site web de la Ville de Montréal](http://site.web.de/Ville.de/Montreal).

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : _____ Date : _____